

**Groupe d'Étude et de Protection
des Mammifères d'Alsace**
8, Rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG
03.88.22.53.51
contact@gepma.org

DREAL Grand Est
Service Milieux Naturels

Objet : Demande de dérogation pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces protégées

Madame, Monsieur,

Le Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace est une association œuvrant à l'étude et la protection des mammifères sauvages sur le territoire alsacien. L'un des axes de travail de l'association est l'étude et la protection des chiroptères. C'est en tant que structure animatrice de la déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur des chiroptères sur le territoire alsacien que le GEPMA a regroupé les demandes de dérogation des personnes qui sont susceptibles de mener des opération de capture de chiroptères.

Ces captures concerneront les espèces présentes en Grand-Est et plus précisément les espèces présentes sur le territoire alsacien, dont la liste est présentée ci-dessous :

Barbastelle d'Europe, Grand murin, Grand rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à moustaches, Murin à oreilles échancrées, Murin d'Alcathoe, Murin de Bechstein, Murin de Brandt, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule commune, Noctule de Leisler, Oreillard gris, Oreillard roux, Petit rhinolophe, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée, Sérotine bicolore, Sérotine commune, Sérotine de Nilsson

Afin d'être en conformité avec la législation relative au à la capture intentionnelle d'espèces protégées que sont les chiroptères, vous trouverez joints à ce courrier les formulaires CERFA n°13616*01 complétés. Les personnes concernées sont les suivantes :

CERFA n°13616*01 : Demande de
dérogation pour la capture

- Christelle BRAND
- Suzel HURSTEL
- Éric JAEGLY
- Gérard HOMMAY
- Maxime PAQUIN
- Éric BUCHEL
- Loïc DUCHAMP
- Sébastien MORELLE
- Bruce RONCHI

CERFA n°11629*02 : Demande de
dérogation pour le transport

- Christelle BRAND
- Suzel HURSTEL
- Éric JAEGLY
- Gérard HOMMAY
- Cyril BRETON
- Maxime PAQUIN
- Loïc DUCHAMP
- Sébastien MORELLE

Un bilan régional des captures de chiroptères sera réalisé par l'association.

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous nous tenons à disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Fait à Strasbourg, le 02/05/2019

***L'association Groupe d'Étude et de Protection
des Mammifères d'Alsace
Représentée par sa présidente,
Mme Christelle BRAND***

GEPMA
Groupe d'Étude et de Protection
des Mammifères d'Alsace
8, rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg
Tél : 03.88.22.53.51 / contact@gepma.org
<http://gepma.org>





MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
57, rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 05

A Muttersholtz, le 11 décembre 2016

Attestation de participation au stage théorique sur la pratique de la capture des chiroptères

Je, soussignée, Julie MARMET certifie que Christelle BRAND a suivi le stage théorique sur la pratique de la capture des chiroptères organisé par les Groupes Chiroptères de Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne et Champagne-Ardenne, les formateurs et le Muséum national d'Histoire naturelle.

Au cours de ce stage, elle a pu s'informer sur le cadre scientifique, déontologique et sanitaire de la capture et prendre connaissance des techniques à utiliser dans un but d'harmonisation au sein de la communauté des chiroptérologues.

Le stage a eu lieu du 10 au 11 décembre 2016, à la Maison de la Nature et du Ried à Muttersholtz (67).

Cette attestation tient lieu d'habilitation à la pratique de la capture des chiroptères. Elle est à joindre au dossier de demande de dérogation « pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées ».

Chargée d'études chiroptères
Muséum national d'Histoire naturelle

Julie Marmet

Le responsable du service de la formation
des personnels

Nathalie GUINEC

DEMANDE DE DEROGATION
POUR ☒ **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
☐ **LA DESTRUCTION**
☐ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE**
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE
Nom et Prénom : BRAND Christelle Ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : N° 31 des champs Commune CARSPACH Code postal 68130 Nature des activités : Inventaires chiroptérologiques dans le cadre du Plan régional d'actions pour les chiroptères Grand Est et du Plan national d'actions pour les chiroptères / Participation à l'étude et à l'inventaire des chiroptères en Alsace et aux opérations de sauvetage dans le cadre du réseau SOS Qualification : bénévole au GEPMA depuis 2005, détentrice d'une dérogation à la capture provisoire des chauves-souris en Alsace depuis 2009.

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Chiroptera sp.		Toutes les espèces de chiroptères présentes dans la région (23 actuellement) et susceptibles d'être capturées en Alsace.
Chiroptères		
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) Nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLES EST LA FINALITE DE L'OPERATION			
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☒	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☒	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☒	Protection de la santé publique	☒
Etude génétique ou biométrique	☒	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☒	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : poursuite des actions du Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en région Grand Est			

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : dans un pochon en tissu spécialement conçu à cet effet
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Relâcher sur place après mesure, sexage et identification
Capture manuelle ☐ Capture au filet ☒
Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐ Préciser :
Autres moyens de capture ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) : Marquage à l'aide d'un colorant à base d'eau, inoffensif pour les animaux, disposé sur les griffes des individus afin d'éviter une seconde manipulation en cas de recapture.
Marquage temporaire à l'aide d'émetteurs permettant de suivre les individus par télémétrie et de trouver les gîtes.

D2. DESTRUCTION

Destruction des nids ☐ Préciser :
Destruction des œufs ☐ Préciser :
Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
Par pièges létaux ☐ Préciser :
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
Par armes de chasse ☐ Préciser :
Autres moyens de destruction ☐ Préciser :

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :
Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :
Autre formation ☒ Préciser : Divers stages de capture (Alsace, Languedoc-Roussillon), stage à la détection ultrasonore des chiroptères, stage théorique à la capture des chiroptères (MNHN)

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : 2019 – 2021
Ou la date : d'avril à octobre de chaque année

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : GRAND EST
Départements : Bas-Rhin (67) et Haut-Rhin (68)
Cantons :
Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés ☒ Mesures de protection réglementaires ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilan annuel rédigé par le GEPMA à l'adresse de la DREAL Grand Est

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel détaillé rédigé par le GEPMA (nombre d'individus, espèces capturées, localisation des captures...)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Mulhouse
Le 17 mars 2019

Votre signature



DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : BRAND Christelle

ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 31 Rue des champs

Commune CARSPACH 68130 Code postal

Nature des activités Participation aux opérations de sauvetage dans le cadre du réseau SOS /GEPMA.

Qualification : Chiroptérologue alsacien détenteur d'une autorisation de capture des chauves-souris en Alsace.

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1 Chiroptera sp. Chiroptères		Tout individu en perdition des espèces pouvant être présentes en Alsace, tout cadavre dans le cadre du suivi épidémiologique national de l'ANSES.	
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) sexe, signes particuliers des spécimens

(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...

(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRANSPORT

Préciser les motifs du transport : ... Transport d'animaux nécessitant des soins vers le pôle de médiation faune sauvage LPO/GEPMA à Rosenwiller (67).

Transport d'animaux morts dans le cadre du suivi épidémiologique de la rage ou de la surveillance des mortalités groupées (en lien avec l'ANSES et l'ONCFS).

Transport dans le cadre d'opération de sauvetage chez des particuliers ou sur des chantiers, sous réserve d'obtenir les dérogations réglementaires.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *

D1. QUEL EST LE LIEU DE DEPART

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue
Commune Code postal

Eleavage d'agrément ☐

Etablissement : d'élevage ☐ , de présentation au public ☐ , de transit et de vente ☐

Autorisation préfectorale de détention ☐ , d'ouverture ☐ en date du :

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms :

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) Centre de soins / ANSES / Etablissement relais

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune Code postal

Elevage d'agrément ☐Etablissement : d'élevage ☐ , de présentation au public ☐ , de transit et de vente ☐Autorisation préfectorale de détention ☐ , d'ouverture ☐ en date du :

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :

Nom et Prénoms :

Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :

Les centres de soins sont habilités à l'hébergement et aux soins de la faune sauvage en perdition.

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : Toute l'année

Véhicule automobile ou camion ☒ , Train ☐ , Avion ☐ , Bateau ☐

Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc... :

Généralement dans une boîte en carton.

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT

Préciser la période : Toute l'année durant la période de dérogation

ou la date :

D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU TRANSPORT*Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :Autre formation ☒ Préciser : Divers stages de capture (Alsace, Languedoc-Roussillon), stage à la détection ultrasonore des chiroptères, stage théorique à la capture des chiroptères (MNHN), détentrice d'une autorisation de capture temporaire depuis 2009.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ...CARSPACH.....

le 17 mars 2019

Votre signature



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
57, rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 05

A Muttersholtz, le 11 décembre 2016

**Attestation de participation au stage théorique
d'initiation à la pratique de la capture des chiroptères**

Je, soussignée, Julie MARMET certifie que Cyril BRETON a suivi le stage théorique pour s'initier à la pratique de la capture des chiroptères organisé par les Groupes Chiroptères de Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne et Champagne-Ardenne, les formateurs et le Muséum national d'Histoire naturelle.

Le stage a eu lieu du 10 au 11 décembre 2016, à la Maison de la Nature et du Ried à Muttersholtz (67).

Chargée d'études Chiroptères
Muséum national d'Histoire naturelle

Julie Marmet

Le responsable du service de la formation
des personnels

Nathalie GUINEC

N° d'agrément formation : 1175P009775

Tel. : 01.40.79.57.64, Email : jmarmet@mnhn.fr

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : BRETON Cyril
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 2 Rue des Carpières
 Commune STRUETH Code postal 68580
 Nature des activités : Participation aux opérations de sauvetage dans le cadre du réseau SOS /GEPMA.
 Qualification : Chiroptérologue Alsacien bénévole au Gepma depuis 4 ans, Animateur Natura 2000

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1 Chiroptera sp. Chiroptères		Tout individu en perdition des espèces pouvant être présentes en Alsace. Tout cadavre dans le cadre du suivi épidémiologique national de l'ANSES, de la surveillance des mortalités groupées ou pour l'identification de l'espèce	
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) sexe, signes particuliers des spécimens

(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...

(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRANSPORT

Préciser les motifs du transport : ...Transport d'animaux nécessitant des soins vers un centre de soins.
 Transport d'animaux morts dans le cadre du suivi épidémiologique de la rage, de la surveillance des mortalités groupées (en lien avec l'ANSES et l'ONCFS) ou pour l'identification de l'espèce
 Transport dans le cadre d'opération de sauvetage chez des particuliers ou sur des chantiers, sous réserve d'obtenir les dérogations réglementaires.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *

D1. QUEL EST LE LIEU DE DÉPART

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° Rue
 Commune Code postal
 Elevage d'agrément ☐
 Etablissement : d'élevage ☐ de présentation au public ☐ de transit et de vente ☐
 Autorisation préfectorale de détention ☐ d'ouverture ☐ en date du :
 Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
 Nom et Prénoms

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Centre de soins / ANSES / Etablissement relais

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune Code postal

Elevage d'agrément ☐Etablissement : d'élevage ☐ de présentation au public ☐ de transit et de vente ☐Autorisation préfectorale de détention ☐ d'ouverture ☐ en date du :

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :

Nom et Prénoms :

Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :

Les centres de soins sont habilités à l'hébergement et aux soins de la faune sauvage en perdition.

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : Toute l'année.

Véhicule automobile ou camion ☐ Train ☐ Avion ☐ Bateau ☐

Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc.

Généralement dans une boîte en carton.

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORTPréciser la période : Toute l'année durant la période de dérogation.
ou la date :**D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU TRANSPORT ***Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : DUT Génie biologique, Master milieux aquatiquesFormation continue en biologie animale ☒ Préciser : auprès des spécialistes du GEPMA, de la CPEPESC
Franche-comté, du Muséum National d'Histoire Naturelle, du Muséum de Bourges, de l'ATENAutre formation ☐ Préciser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : Struth

le 11 mars 2019

Votre signature



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
57, rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 05

A Paris, le 28 septembre 2015

Attestation de compétence pour la formation à la pratique de la capture des chiroptères

Je, soussignée, Julie MARMET certifie qu'Éric BUCHEL est formateur national à la pratique de la capture des chiroptères. Il dispose des connaissances et des compétences techniques et pédagogiques pour enseigner la capture dans le respect de la charte déontologique et en toute sécurité pour les chauves-souris et les futurs stagiaires.

Cette attestation tient lieu d'habilitation à la pratique de la capture des chiroptères. Elle est à joindre au dossier de demande de dérogation « pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées ».

Chargée d'études chiroptères
Muséum national d'Histoire naturelle

Julie Marmet

Le responsable du service de la formation
des personnels

Nathalie GUINEC

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR ☒ LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
- ☐ LA DESTRUCTION *
- ☐ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : BUCHTEL Eric

ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 8A Rte Chemin des Violettes

Commune STRASBOURG

Code postal 67000

Nature des activités : bénévolat

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Chiroptera Chiroptères		
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☒	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☐ Capture au filet ☒

Capture avec époussette ☐ Pièges ☐ Préciser :

Autres moyens de capture ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :

Destruction des œufs ☐ Préciser :

Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :

Par pièges létaux ☐ Préciser :

Par capture et euthanasie ☐ Préciser :

Par armes de chasse ☐ Préciser :

Autres moyens de destruction ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :

Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : toute l'année, mais surtout du printemps à l'automne

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : ...Grand Est...

Départements : ...67, 68...

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☐

Mesures de protection réglementaires ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :captures réalisées dans le cadre des activités

du GEPMA. Les résultats sont transmis au GEPMA

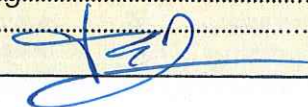
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ...Strasbourg...

le ..1/3/19...

Votre signature





MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
57, rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 05

A Muttersholtz, le 11 décembre 2016

Attestation de participation au stage théorique sur la pratique de la capture des chiroptères

Je, soussignée, Julie MARMET certifie que Loïc DUCHAMP a suivi le stage théorique sur la pratique de la capture des chiroptères organisé par les Groupes Chiroptères de Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne et Champagne-Ardenne, les formateurs et le Muséum national d'Histoire naturelle.

Au cours de ce stage, il a pu s'informer sur le cadre scientifique, déontologique et sanitaire de la capture et prendre connaissance des techniques à utiliser dans un but d'harmonisation au sein de la communauté des chiroptérologues.

Le stage a eu lieu du 10 au 11 décembre 2016, à la Maison de la Nature et du Ried à Muttersholtz (67).

Cette attestation tient lieu d'habilitation à la pratique de la capture des chiroptères. Elle est à joindre au dossier de demande de dérogation « pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées ».

Chargée d'études chiroptères
Muséum national d'Histoire naturelle

Julie Marmet

Le responsable du service de la formation
des personnels

Nathalie GUINEC

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR ☒ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
☐ **LA DESTRUCTION ***
☐ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE ***
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : DUCHAMP Loïc
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 8 Rue de la montagne
 Commune ZITTERSHEIM
 Code postal 67290
 Nature des activités : Soins de gîtes en bois installés dans la RNN des Rochers et Tombiers du
Pays de Briche + inventaires chiroptérologiques pour le Plan Régional d'Actions chiroptères Grand Est
 Qualification : Conseiller d'une Réserve Nationale Nationale (RNN)

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Chiroptera sp.</u>		<u>Toutes les espèces de chauves-souris</u> <u>pouvant être rencontrées en</u> <u>Alsace Moselle</u>
B2 <u>Chiroptères</u>		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☒	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☒
Etude génétique ou biométrie	☒	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☒	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Mise en œuvre du Plan de Gestion de la RNN des Rochers et Tombiers du Pays de Briche et poursuite des actions du Plan Régional d'Actions chiro en Grand Est

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : dans un pochon en tissu.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle



Capture au filet



Capture avec épuisette



Pièges



Préciser :

Autres moyens de capture ☒ Préciser : pose de gîtes en béton de bois

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : Marquage à l'aide d'un colorant à base d'eau, incolore, pour les animaux, disposé sur les griffes des individus afin d'éviter une

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids



Préciser :

Destruction des œufs



Préciser :

Destruction des animaux



Par animaux prédateurs ☐ Préciser :

Par pièges létaux ☐ Préciser :

Par capture et euthanasie ☐ Préciser :

Par armes de chasse ☐ Préciser :

Autres moyens de destruction ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs



Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques



Préciser :

Utilisation de sources lumineuses



Préciser :

Utilisation d'émissions sonores



Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques



Préciser :

Utilisation d'armes de tir



Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale



Préciser : licence de biologie (option zoologie + physiologie animale)

Formation continue en biologie animale



Préciser :

Autre formation



Préciser : Stage théorique sur la capture des chiroptères (TWHN)

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : 2019-2025

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Région Grand Est

Départements : Bas-Rhin (67) et Moselle (57)

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés



Mesures de protection réglementaires



Renforcement des populations de l'espèce



Mesures contractuelles de gestion de l'espace



Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rapport d'activité annuel de la RNN des rochers et tombes du pays de Bitche + bilans annuels OEPIA et CPEPESC

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à 2. Hershheim

le 28.10.2019

Votre signature

L. Duhamel

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : DUCHAMP Loïc
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 8 Rue de la Montagne
Commune ZITTERSHEIM Code postal 67290
Nature des activités : Participation aux opérations de sauvetage dans le cadre du réseau SOS/CEPNA+ CPESC
Qualification : Conservateur d'une Réserve Naturelle Nationale

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1 <u>Chiroptera sp.</u>		<u>Tout individu en perdition des espèces pouvant</u>	
B2 <u>Chiroptères</u>		<u>être présentes en Alsace et en Moselle -</u>	
B3		<u>Tout cadavre dans le cadre du suivi</u>	
B4		<u>épidémiologique national de l'ANSES</u>	
B5			

- (1) sexe, signes particuliers des spécimens
(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...
(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRANSPORT

Préciser les motifs du transport : transport d'animaux nécessitant des soins vers un centre de soins.
Transport d'animaux morts dans le cadre d'un suivi épidémiologique de la rage ou de la
surveillance des mortalités groupées (en lien avec l'ANSES et l'ONCFS).
Transport dans le cadre d'opérations de sauvetage chez des particuliers ou sur des
chantiers, sous réserve d'obtenir les dérogations réglementaires.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *

D1. QUEL EST LE LIEU DE DÉPART

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue
Commune Code postal
Elevage d'agrément ☐
Établissement : d'élevage ☐, de présentation au public ☐, de transit et de vente ☐
Autorisation préfectorale de détention ☐, d'ouverture ☐ en date du :
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms :

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune Code postal

Elevage d'agrément ☐Etablissement : d'élevage ☐, de présentation au public ☐, de transit et de vente ☐Autorisation préfectorale de détention ☐, d'ouverture ☐ en date du :

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :

Nom et Prénoms :

Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :

Les centres de soins sont habilités à l'hébergement et aux soins de la
faune sauvage en perdition.

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : toute l'année

Véhicule automobile ou camion ☒, Train ☐, Avion ☐, Bateau ☐

Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc. :

Généralement dans une boîte en carton

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORTPréciser la période : toute l'année pendant la période de migration
ou la date :**D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU TRANSPORT***

Formation initiale en biologie animale

☒ Préciser : licence de biologie (options zoologie
et physiologie animale à Paris XI)

Formation continue en biologie animale

☐ Préciser :

Autre formation

☒ Préciser : Stage théorique sur la capture des
chiroptères (M.N.H.N.)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Zitzersheim

le 28/03/2019

Votre signature

J. Duhamel



A Paris, le 28 septembre 2015

Attestation de compétence pour la formation à la
pratique de la capture des chiroptères

Je, soussignée, Julie MARMET certifie que Gérard HOMMAY est formateur national à la pratique de la capture des chiroptères. Il dispose des connaissances et des compétences techniques et pédagogiques pour enseigner la capture dans le respect de la charte déontologique et en toute sécurité pour les chauves-souris et les futurs stagiaires.

Cette attestation tient lieu d'habilitation à la pratique de la capture des chiroptères. Elle est à joindre au dossier de demande de dérogation « pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées ».

Chargée d'études chiroptères

Muséum national d'Histoire naturelle

Julie Marmet

Le responsable du service de la formation
des personnels

Nathalie GUINEC

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR ☒ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
☐ **LA DESTRUCTION ***
☐ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE ***
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : HANNAY Gérard
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 5A Rue de la Balade
 Commune 68000
 Code postal COLMAR
 Nature des activités : Inventaires chiroptérologiques pour le Plan régional d'actions des
Chiroptères Alsace et du Plan national d'actions en faveur des Chiroptères
 Qualification : Habilitation à la capture des chiroptères et formateur national à la capture
de la capture des Chiroptères

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>CHIROPTERA</u> <u>CHIROPTÈRES</u>		Toutes les espèces de Chauves-souris (23 sp.) rencontrées en Alsace
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☒	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☒
Etude génétique ou biométrique	☒	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☒	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : mise en œuvre des actions du plan régional d'actions en faveur des Chiroptères en région Grand Est
 (Suite sur papier libre)

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : dans un sac en tissu

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☒ Capture au filet ☒

Capture avec époussette ☐ Pièges ☐ Préciser :

Autres moyens de capture ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :

Destruction des œufs ☐ Préciser :

Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :

Par pièges létaux ☐ Préciser :

Par capture et euthanasie ☐ Préciser :

Par armes de chasse ☐ Préciser :

Autres moyens de destruction ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :

Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : *Maitrise d'Ecologie*

Formation continue en biologie animale ☒ Préciser : *Divers Stages de Capture (Alsace, Corse, Mercantour)*

Autre formation ☒ Préciser : *Sage Thonpae sur la capture des Chiroptères (H.N.H.N)*

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : *2019 - 2025*

ou la date : *avril à octobre de chaque année*

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : *Région Grand Est*

Départements : *Haut-Rhin (68) et Bas-Rhin (67)*

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☒ Mesures de protection réglementaires ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : *Bilans annuels rédigés par le GERMA à la DREAL*

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *Bilan annuel détaillé rédigé par le GERMA (nombre d'individus, espèces capturées, localisation des captures)*

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Colmar*

le *12/3/19*

Votre signature *J. Hommes*

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	Honnay Gérard
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse :	N° 5A Rue de la Bayatelle
	Commune Colmar Code postal 68000
Nature des activités :	Participation aux opérations de sauvetage dans le cadre du réseau
Qualification :	Détenteur d'une habilitation à la capture des Chiroptères
Préciser les	

SOS-GEPIH

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT			
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1: Chiroptère sp Chiroptères		Tout individu en frédiction Tout cadavre dans le cadre du suivi épidémiologique de l'ANSES	
B2			
B3			
B4			
B5			

- (1) sexe, signes particuliers des spécimens
(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...
(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRANSPORT
Préciser les motifs du transport : Transport d'animaux nécessitant des soins dans un centre de sauvetage Transport d'animaux morts dans le cadre du suivi épidémiologique de la rage ou de la surveillance des maladies des Chiroptères menés par l'ANSES Transport dans le cadre d'opération de sauvetage chez des particuliers ou des chasseurs
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *
D1. QUEL EST LE LIEU DE DÉPART
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue
Commune Code postal
Elevage d'agrément ☐
Etablissement : d'élevage ☐ de présentation au public ☐ de transit et de vente ☐
Autorisation préfectorale de détention ☐ d'ouverture ☐ en date du :
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms :

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : *Centre de soins / ANSES / Etablissement relais*
 Adresse : N° Rue
 Commune Code postal
 Elevage d'agrément ☐
 Etablissement : d'élevage ☐ , de présentation au public ☐ , de transit et de vente ☐
 Autorisation préfectorale de détention ☒ , d'ouverture ☐ en date du :
 Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
 Nom et Prénoms :
 Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :

Les centres de soins sont habilités à l'hébergement et aux soins de la faune sauvage en détention.

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : *Toute l'année*
 Véhicule automobile ou camion ☒ , Train ☐ , Avion ☐ , Bateau ☐
 Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc... :

Dans une boîte en carton

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT

Préciser la période : *Toute l'année durant la période de migration*
 ou la date :

D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU TRANSPORT *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser : *Maîtrise de biologie, D.E.A. de biologie*
 Formation continue en biologie animale ☐ Préciser : *au GEPMA, auprès des chiropédistes du C.R.A. Corse, du Mercantour et de Corse*
 Autre formation ☐ Préciser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Colmar*
 le *12/2/19*
 Votre signature *J. Hommey*



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
57, rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 05

A Courcelles-sur-Aujon, le 01 décembre 2013

Attestation de participation au stage théorique sur la pratique de la capture des chiroptères

Je, soussignée, Julie MARMET certifie que Suzel HURSTEL a suivi le stage théorique sur la pratique de la capture des chiroptères organisé par les formateurs à la pratique de la capture et le Muséum National d'Histoire Naturelle. Au cours de ce stage, elle a pu s'informer sur le cadre scientifique, déontologique et sanitaire de la capture et prendre connaissance des techniques à utiliser dans un but d'harmonisation au sein de la communauté des chiroptérologues.

Le stage a eu lieu du 30 novembre au 01 décembre 2013, à la Maison d'animation et de formation de Courcelles au 7, rue Pierre Devignon, 52210 Courcelles-sur-Aujon.

Cette attestation tient lieu d'habilitation à la pratique de la capture des chiroptères. Elle est à joindre au dossier de demande de dérogation « pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées ».

Chargée d'études chiroptères

Muséum National d'Histoire Naturelle

Julie Marmet

Le responsable du service de la formation
des personnels

Nathalie GUINEC

N° d'agrément formation : 1175P009775

Tel. : 01.40.79.57.64, Email : jmarmet@mnhn.fr

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR ☒ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
☐ **LA DESTRUCTION ***
☐ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE ***
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : HURSTEL Suzel
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 12a Rue des vergers
Commune MOLSHEIM
Code postal 67120
Nature des activités : Inventaires Chiroptérologiques pour le Plan régional d'actions des Chiroptères Alsace et du
Plan National d'actions en faveur des Chiroptères.
Qualification : Détenteur d'une dérogation à la capture des chauves-souris depuis plus de 12 ans pour l'Alsace, bénévole au GEPMA
Participation à l'étude et à l'inventaire des chiroptères en Alsace et aux opérations de sauvetage dans le cadre du réseau SOS.

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Chiroptera sp.</u> <u>Chiroptères</u>		Toutes les espèces de chauves-souris (23 actuellement) pouvant être rencontrées en Alsace.
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☒	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☒
Etude génétique ou biométrique	☒	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☒	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : poursuite des actions du Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en région Grand Est.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : dans un pochon en tissu.....

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : ... Relâcher sur place après mesure, sexage et identification.

Capture manuelle ☐ Capture au filet ☒
Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐ Préciser :
Autres moyens de capture ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) : Marquage à l'aide d'un colorant à base d'eau, inoffensif pour les animaux, disposé sur les griffes des individus afin d'éviter une seconde manipulation en cas de recapture.
Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :
Destruction des œufs ☐ Préciser :
Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
Par pièges létaux ☐ Préciser :
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
Par armes de chasse ☐ Préciser :
Autres moyens de destruction ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : Maîtrise des organismes et des populations option Ecologie
Formation continue en biologie animale ☒ Préciser : Divers stages de capture (Alsace, Midi-Pyrénées)
Autre formation ☒ Préciser : Stage théorique sur la capture des chiroptères (MNHN) + ...

salariée : soigneuse-capacitaire au centre de soins pour la faune sauvage de la LPO Alsace

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : 2019 - 2025
ou la date : avril à octobre de chaque année

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Région Grand-Est
Départements : Haut-Rhin (68) et Bas-Rhin (67)
Cantons :
Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☒ Mesures de protection réglementaires ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilan annuel rédigé par le GEPMA à l'adresse de la DREAL Grand-Est et de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel détaillé rédigé par le GEPMA (nombre d'individus, espèces capturées, localisation des captures, ...)

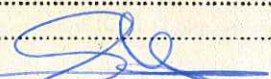
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MOLSHEIM

le 5 mars 2019

Votre signature



DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : .HURSTEL Suzel.....
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 12a..... Rue des vergers.....
Commune MOLSHEIM..... Code postal 67120.....
Nature des activités : Participation aux opérations de sauvetage dans le cadre du réseau Médiation
Qualification : Faune Sauvage de la LPO Alsace et du GEPMA.....
Chiroptérologue alsacienne détentrice d'une autorisation de capture des chauves-souris en Alsace.

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1		Tout individu en perdition des espèces pouvant être présentes en Alsace, tout cadavre dans le cadre du suivi épidémiologique national de l'ANSES.	
Chiroptera sp.			
B2 Chiroptères			
B3			
B4			
B5			

(1) sexe, signes particuliers des spécimens

(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...

(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRANSPORT

Préciser les motifs du transport : Transport d'animaux en perdition nécessitant des soins vers un centre de soins.
Transport d'animaux morts dans le cadre du suivi épidémiologique de la rage ou de la surveillance des mortalités groupées (en lien avec l'ANSES et l'ONCFS).
Transport dans le cadre d'opération de sauvetage chez des particuliers ou sur des chantiers, sous réserve d'obtenir les dérogations réglementaires.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *

D1. QUEL EST LE LIEU DE DEPART

ou Nom et Prénom : /
Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue
Commune Code postal
Elevage d'agrément ☐
Etablissement : d'élevage ☐, de présentation au public ☐, de transit et de vente ☐
Autorisation préfectorale de détention ☐, d'ouverture ☐ en date du :
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms :

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Centre de soins / ANSES / Etablissement relais

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune Code postal

Elevage d'agrément ☐Etablissement : d'élevage ☐ , de présentation au public ☐ , de transit et de vente ☐Autorisation préfectorale de détention ☐ , d'ouverture ☐ en date du :

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :

Nom et Prénoms :

Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :

Les centres de soins pour la faune sauvage sont habilités pour la prise en charge et les soins de la faune sauvage en perdition.

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : Toute l'année

Véhicule automobile ou camion ☒ , Train ☐ , Avion ☐ , Bateau ☐

Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc. :

Généralement dans une boîte en carton adaptée.

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT

Préciser la période : Toute l'année.

ou la date :

D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU TRANSPORT*Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : BTS Gestion et Protection de la Nature et spécialisation « Gestion des espaces montagnards »Formation continue en biologie animale ☒ Préciser : auprès des spécialistes du GEPMA, du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées, de la SFEPM, du Muséum National d'Histoire Naturelle, de l'ANSES,Autre formation ☐ Préciser : et du réseau des centres de soins pour la faune sauvage

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MOLSHEIM

le 5 mars 2019

Votre signature





MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
57, rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 05

A Muttersholtz, le 11 décembre 2016

Attestation de participation au stage théorique sur la pratique de la capture des chiroptères

Je, soussignée, Julie MARMET certifie que Eric JAEGLY a suivi le stage théorique sur la pratique de la capture des chiroptères organisé par les Groupes Chiroptères de Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne et Champagne-Ardenne, les formateurs et le Muséum national d'Histoire naturelle.

Au cours de ce stage, il a pu s'informer sur le cadre scientifique, déontologique et sanitaire de la capture et prendre connaissance des techniques à utiliser dans un but d'harmonisation au sein de la communauté des chiroptérologues.

Le stage a eu lieu du 10 au 11 décembre 2016, à la Maison de la Nature et du Ried à Muttersholtz (67).

Cette attestation tient lieu d'habilitation à la pratique de la capture des chiroptères. Elle est à joindre au dossier de demande de dérogation « pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées ».

Chargée d'études chiroptères
Muséum national d'Histoire naturelle

Julie Marmet

Le responsable du service de la formation
des personnels

Nathalie GUINEC

N° d'agrément formation : 1175P009775

Tel. : 01.40.79.57.64, Email : jmarmet@mnhn.fr

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR ☒ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
☐ **LA DESTRUCTION ***
☐ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE ***
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Jaggly Eric
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 3 Rue du Goujon
Commune BRUNSTATT-DIDENHEIM
Code postal 68350
Nature des activités : Inventaires Chiroptérologiques pour le Plan régional d'actions des Chiroptères Alsace et du
Plan National d'actions en faveur des Chiroptères.
Qualification : Détenteur d'une dérogation à la capture des chauves-souris depuis plus de 13 ans pour l'Alsace, bénévole au GEPMA
Participation à l'étude et à l'inventaire des chiroptères en Alsace et aux opérations de sauvetage dans le cadre du réseau SOS.

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1	Chiroptera sp.		Toutes les espèces de chauves-souris (23 actuellement) pouvant être rencontrées en Alsace.
	Chiroptères		
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☒	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☒
Etude génétique ou biométrique	☒	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☒	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : poursuite des actions du Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en région Grand Est.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : dans un pochon en tissu.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : ... Relâcher sur place après mesure, sexage et identification.

Capture manuelle ☐ Capture au filet ☒
Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐ Préciser :
Autres moyens de capture ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) : Marquage à l'aide d'un colorant à base d'eau, inoffensif pour les animaux, disposé sur les griffes des individus afin d'éviter une seconde manipulation en cas de recapture.

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :
Destruction des œufs ☐ Préciser :
Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
Par pièges létaux ☐ Préciser :
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
Par armes de chasse ☐ Préciser :
Autres moyens de destruction ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : Maîtrise des organismes et des populations option Ecologie
Formation continue en biologie animale ☒ Préciser : Divers stages de capture (Alsace, Provence, Corse)
Autre formation ☒ Préciser : Stage théorique sur la capture des chiroptères (MNHN)

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : 2019 - 2025

ou la date : avril à octobre de chaque année

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Région Grand-Est

Départements : Haut-Rhin (68) et Bas-Rhin (67)

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☒ Mesures de protection réglementaires ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilan annuel rédigé par le GEPMA à l'adresse de la DREAL Grand-Est et de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel détaillé rédigé par le GEPMA (nombre d'individus, espèces capturées, localisation des captures...)

* cocher les cases correspondantes



DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Jaegly Eric
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 3 Rue du Goujon
Commune BRUNSTATT-DIDENHEIM Code postal 68350
Nature des activités Participation aux opérations de sauvetage dans le cadre du réseau SOS /GEPMA
Qualification : Chiroptérologue alsacien détenteur d'une autorisation de capture des chauves-souris en Alsace.

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1 Chiroptera sp. Chiroptères		Tout individu en perdition des espèces pouvant être présentes en Alsace, tout cadavre dans le cadre du suivi épidémiologique national de l'ANSES.	
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) sexe, signes particuliers des spécimens

(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...

(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRANSPORT

Préciser les motifs du transport : Transport d'animaux nécessitant des soins vers un centre de soins.
Transport d'animaux morts dans le cadre du suivi épidémiologique de la rage ou de la surveillance des mortalités groupées (en lien avec l'ANSES et l'ONCFS).
Transport dans le cadre d'opération de sauvetage chez des particuliers ou sur des chantiers, sous réserve d'obtenir les dérogations réglementaires.

Suite sur papier libre

X

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *

D1. QUEL EST LE LIEU DE DÉPART

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue
Commune Code postal
Élevage d'agrément ☐
Établissement : d'élevage ☐ de présentation au public ☐ de transit et de vente ☐
Autorisation préfectorale de détention ☐ d'ouverture ☐ en date du :
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms :

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Centre de soins / ANSES / Etablissement relais

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune Code postal

Elevage d'agrément ☐Etablissement : d'élevage ☐ de présentation au public ☐ de transit et de vente ☐Autorisation préfectorale de détention ☐ d'ouverture ☐ en date du :

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :

Nom et Prénoms :

Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :

Les centres de soins sont habilités à l'hébergement et aux soins de la faune sauvage en perdition.

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : Toute l'année

Véhicule automobile ou camion ☒ Train ☐ Avion ☐ Bateau ☐

Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc. :

Généralement dans une boîte en carton.

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT

Préciser la période : Toute l'année durant la période de dérogation

ou la date :

D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU TRANSPORT *Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser Maîtrise de Biologie des Organismes et des Populations, option EcologieFormation continue en biologie animale ☒ Préciser : auprès des spécialistes du GEPMA, du Groupe des Chiroptères de Provence et du Groupe des Chiroptères de Corse, du Muséum National d'Histoire Naturelle...Autre formation ☐ Préciser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Brunstatt-Didenheim

le 5 mars 2019

Votre signature





MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
57, rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 05

A Muttersholtz, le 11 décembre 2016

Attestation de participation au stage théorique sur la pratique de la capture des chiroptères

Je, soussignée, Julie MARMET certifie que Sébastien MORELLE a suivi le stage théorique sur la pratique de la capture des chiroptères organisé par les Groupes Chiroptères de Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne et Champagne-Ardenne, les formateurs et le Muséum national d'Histoire naturelle.

Au cours de ce stage, il a pu s'informer sur le cadre scientifique, déontologique et sanitaire de la capture et prendre connaissance des techniques à utiliser dans un but d'harmonisation au sein de la communauté des chiroptérologues.

Le stage a eu lieu du 10 au 11 décembre 2016, à la Maison de la Nature et du Ried à Muttersholtz (67).

Cette attestation tient lieu d'habilitation à la pratique de la capture des chiroptères. Elle est à joindre au dossier de demande de dérogation « pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées ».

Chargée d'études chiroptères
Muséum national d'Histoire naturelle

Julie Marmet

Le responsable du service de la formation
des personnels

Nathalie GUINEC

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR ☒ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
☐ **LA DESTRUCTION ***
☐ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE ***
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : MORELLE Schmitzen
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 10 Rue de l'Espérance
 Commune RATZWILLER
 Code postal 67430
 Nature des activités : Suivi de sites en bon de bois installés dans les sites Natura 2000
Inventaires chiroptères dans le cadre du PRA chiroptère Grand Est
 Qualification : Chargé de mission PNRRV - Animatrice de sites Natura 2000

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Chiroptera sp</u> <u>chiroptères</u>		<u>Toutes les espèces de chauves-souris</u> <u>puissant être rencontrées en Alsace et Moselle</u>
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☒	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☒
Etude génétique ou biométrie	☒	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☒	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Mise en œuvre des actions des sites Natura du PNRRV et PRA chiroptère Grand Est
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : dans des sacs en tissu

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☒

Capture au filet ☒

Capture avec époussette ☐

Pièges ☐

Préciser :

Autres moyens de capture ☒ Préciser : *Giles anti-puces*

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : *Marquage à l'aide d'un colorant à base d'eau, inoffensif pour les animaux, dispose sur les griffes des individus pour éviter une seconde manipulation en cas de recapture*

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐

Préciser :

Destruction des œufs ☐

Préciser :

Destruction des animaux ☐

Par animaux prédateurs ☐ Préciser :

Par pièges létaux ☐ Préciser :

Par capture et euthanasie ☐ Préciser :

Par armes de chasse ☐ Préciser :

Autres moyens de destruction ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐

Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques ☐

Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐

Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐

Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques ☐

Préciser :

Utilisation d'armes de tir ☐

Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☐

Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐

Préciser :

Autre formation ☒

Préciser : *Stage théorique sur la capture de chiroptères (MNHM)*

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : *Région Grand Est*

Départements : *Bas-Rhin (67) et Moselle (57)*

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☒

Mesures de protection réglementaires ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *Bilans de planification des sites Natura 2000 (annuels) + bilans annuels GEPMA et CPEPESC Lorraine*

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *RATZVILLER*
le *28/03/19*
Votre signature *[Signature]*

DEMANDE DE DÉROGATION **POUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : MORELLE Sébastien
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 10 Rue de l'église
Commune RATZWILLER Code postal 67430
Nature des activités : Participation aux opérations de sauvetage - réseau SOS GERMA/CPRES
Qualification : chargé de mission PNRM - Animateur de site Natura 2000

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1 <u>chiroptera sp.</u> <u>chiroptères</u>		<u>Tout individu nécessitant des soins des espèces présentes en Alsace et en Moselle</u>	<u>Tout cadre dans le cadre du suivi épidémiologique national de l'ANSES</u>
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) sexe, signes particuliers des spécimens

(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...

(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRANSPORT

Préciser les motifs du transport : Transport des animaux blessés vers un centre de soins
Transport d'animaux morts dans le cadre du suivi épidémiologique de la rage
ou de la surveillance des maladies grippales (en lien avec l'ANSES et l'ONCFS)

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *

D1. QUEL EST LE LIEU DE DÉPART

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue
Commune Code postal
Elevage d'agrément ☐
Établissement : d'élevage ☐ de présentation au public ☐ de transit et de vente ☐
Autorisation préfectorale de détention ☐ d'ouverture ☐ en date du :
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms :

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

ou Nom et Prénom : Centre de soins du GEPMA / LPO
 Dénomination (pour les personnes morales) : GEPMA / LPO
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 1 Rue du Wisch
 Commune ROSENWILDER Code postal 67560
 Elevage d'agrément ☐
 Etablissement : d'élevage ☐, de présentation au public ☐, de transit et de vente ☐
 Autorisation préfectorale de détention ☐, d'ouverture ☐ en date du :
 Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
 Nom et Prénoms :
 Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : Toute l'année
Véhicule automobile ou camion ☒, Train ☐, Avion ☐, Bateau ☐
Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc... :
Température ambiante dans une boîte en carton

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT

Préciser la période :
ou la date :

D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU TRANSPORT*

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☒ Préciser : "Théorie des cancers et techniques nutritionnelles et aménagement régional" = onco-biologie

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Bahia
le 28/03/19

Votre signature



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
57, rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 05

A Muttersholtz, le 11 décembre 2016

Attestation de participation au stage théorique sur la pratique de la capture des chiroptères

Je, soussignée, Julie MARMET certifie que Maxime PAQUIN a suivi le stage théorique sur la pratique de la capture des chiroptères organisé par les Groupes Chiroptères de Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne et Champagne-Ardenne, les formateurs et le Muséum national d'Histoire naturelle.

Au cours de ce stage, il a pu s'informer sur le cadre scientifique, déontologique et sanitaire de la capture et prendre connaissance des techniques à utiliser dans un but d'harmonisation au sein de la communauté des chiroptérologues.

Le stage a eu lieu du 10 au 11 décembre 2016, à la Maison de la Nature et du Ried à Muttersholtz (67).

Cette attestation tient lieu d'habilitation à la pratique de la capture des chiroptères. Elle est à joindre au dossier de demande de dérogation « pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées ».

Chargée d'études chiroptères
Muséum national d'Histoire naturelle

Julie Marmet

Le responsable du service de la formation
des personnels

Nathalie GUINEC

N° d'agrément formation : 1175P009775

Tel. : 01.40.79.57.64, Email : jmarmet@mnhn.fr

Charte de déontologie pour la pratique de la capture des Chiroptères

La capture des Chiroptères est une pratique à risque pour les Chiroptères et les chiroptérologues, elle nécessite une dérogation à l'interdiction de capture d'espèces protégées. Aussi, il est fondamental que toute personne exerçant cette technique s'engage à respecter les points suivants :

1. Toute session de capture de Chiroptères doit se faire dans le cadre d'une démarche scientifique valable et reconnue, selon un protocole bien construit et réfléchi, dans un but de recherche, de protection et/ou de conservation ; La capture d'animaux en léthargie ou dans un but de sensibilisation du grand public n'est donc pas tolérée ;
2. Toute session de capture doit être l'aboutissement d'un processus de réflexion qui justifie sa nécessité absolue, après avoir éliminé les autres moyens d'étude moins invasifs (détection acoustique, suivi des cavités...) et vérifié sa stricte nécessité au regard des connaissances préalablement disponibles sur le statut de l'espèce, au niveau local ou national ;
3. Toute session de capture doit se faire dans des conditions de sécurité optimales ; chaque chiroptérologue doit avoir pris connaissance des risques sanitaires encourus lors de la manipulation de chauves-souris, et plus particulièrement de l'exposition au virus de la rage, et de toutes les mesures de protection et d'hygiène à prendre afin d'éviter toute contamination, pour le bien-être des manipulateurs et celui des animaux manipulés ;
4. Avant toute session de capture, il est indispensable :
 - de disposer des dérogations préfectorales et autorisations nécessaires (propriétaire) ;
 - de s'assurer que la zone n'a pas fait l'objet de captures récentes ;
 - de prospecter la zone afin d'évaluer les risques pour les chiroptérologues et les Chiroptères, et d'ajuster son protocole ;
 - de s'assurer que les conditions sont favorables (période, météo, moyens humains et matériel...) ;
5. Aucune opération de capture ne doit compromettre la vie ou la santé des individus étudiés ;
6. Le poste puis le dispositif de capture doivent être méticuleusement installés, de jour, de manière fonctionnelle, en fonction du milieu et des moyens disponibles, et en limitant l'impact sur le milieu ;
7. Avant de tendre les filets, chaque chiroptérologue doit être opérationnel et doit avoir sur lui en permanence des gants, deux lampes, plusieurs sacs de contention propres et une paire de ciseaux ;
8. Afin de limiter au maximum la capture d'oiseaux, le dispositif doit être tendu juste après le coucher du soleil ;
9. Au cours de toute capture, il est indispensable d'informer et de bien encadrer son équipe pour minimiser le dérangement (bruit, lumière, circulation) et s'assurer du bon déroulement de la session ;
10. Le dispositif doit être scrupuleusement vérifié en fonction de la densité de captures, au maximum toutes les 10 minutes et ne doit jamais rester sans surveillance ; en cas de besoin, une mise en berne doit être effectuée ;
11. A chaque capture, il est indispensable de bien cerner la situation (nombre de chauves-souris, niveau de difficulté, priorités) avant de commencer à démailler afin de repérer les espèces et individus à démailler en priorité ;
12. Le port de gants est fortement conseillé, il est indispensable pour la manipulation des espèces dites de gros gabarit* ;

13. Le démaillage des Chiroptères du filet doit être effectué très délicatement mais rapidement (3 minutes maximum); en cas de difficultés, le filet doit être découpé aux ciseaux pour libérer l'individu au plus vite ;
14. En cas de captures involontaires d'autres animaux (insectes, oiseaux, mammifères...), le démaillage doit être effectué rapidement, en toute sécurité pour le manipulateur et pour l'animal dans la mesure du possible ;
15. Chaque chauve-souris capturée doit être mise immédiatement dans un sac de contention en attendant d'être manipulée ; les sacs (vides ou non) doivent être systématiquement suspendus, visibles et mis à l'abri du vent et des intempéries ; le temps de contention doit être le plus court possible ;
16. La manipulation pour l'identification et le relevé de données doit se faire délicatement et rapidement, en toute sécurité pour l'individu et le chiroptérologue, et en priorité pour les espèces sensibles et les femelles gestantes ou lactantes ;
17. Le relâcher doit se faire sur la zone de capture, immédiatement après la manipulation, en laissant la chauve-souris s'envoler de son plein gré ; il est nécessaire de vérifier l'aptitude de l'animal à être relâché et de s'assurer de son bon envol ;
18. Le démontage du dispositif doit être effectué scrupuleusement, en commençant par la vérification des filets, leur démontage puis le rangement du poste ; chaque sac de contention devra être vérifié ;
19. Toutes les données récoltées lors d'une session de capture doivent faire l'objet d'une saisie informatique et d'une valorisation ;
20. Les données (partielles ou en totalité) doivent être communiquées au groupe Chiroptères régional afin de les informer que la zone a été prospectée ;
21. Un compte-rendu annuel des activités de capture doit être obligatoirement transmis à la DREAL de la région concernée et à la DREAL Franche-Comté ;

*Espèces dites de gros gabarit : Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), Rhinolophe de Méhely (*Rhinolophus mehelyi*), Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*), Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), Sérotine de Nilsson (*Eptesicus nilssonii*), Sérotine bicolore (*Vespertilio murinus*), Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*), Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), Noctule commune (*Nyctalus noctula*), Petit murin (*Myotis blythii*), Grand murin (*Myotis myotis*), Murin du Maghreb (*Myotis punicus*).

Fait à MUTTERSCHOLTZ, le 11/12/16

Lu et approuvé,

lu et approuvé

Nom et signature du stagiaire

PAQUIN

[Signature]

Cette présente charte est signée en deux exemplaires dont un sera remis au formateur
MARNET Julie (nom et prénom du formateur).

Ont participé à la rédaction de cette charte :



Muséum
national
d'Histoire
naturelle

Groupes
Chiroptères
Régionaux



S
F
E
P
M



DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☒ LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
☐ LA DESTRUCTION *
☐ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : PAQUIN Maxime
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 29 Rue de Wasselonne
Commune STRASBOURG
Code postal 67000
Nature des activités : Participation aux activités de l'association GEPMA notamment aux inventaires chiroptérologiques
pour le Plan régional d'actions des Chiroptères Alsace dans le cadre du plan national d'actions en faveur des Chiroptères...
Qualification : Détenteur d'une dérogation à la capture des chauves-souris provisoire pour les départements du Bas-Rhin...
et du Haut-Rhin depuis plusieurs années ; bénévole au sein de l'association GEPMA

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Chiroptera sp. Chiroptères	X	Toutes les espèces de chauves-souris pouvant être rencontrées dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☒	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☒	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☒	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☒	Protection de la sécurité publique	☒
Etude scientifique autre	☒	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : poursuite des actions du Plan régional d'actions des Chiroptères d'Alsace et du futur plan pour la région Grand Est
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : Dans un pochon de tissu spécialement prévu à cet effet

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Relâcher sur place après avoir recueilli les informations nécessaires (biométrie, identification)

Capture manuelle ☐ Capture au filet ☒

Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐ Préciser :

Autres moyens de capture ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : Marquage à l'aide d'un marqueur à base d'eau, inoffensif pour les animaux, disposé sur une des pattes, afin d'éviter une seconde manipulation en cas de recapture

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :

Destruction des œufs ☐ Préciser :

Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :

Par pièges létaux ☐ Préciser :

Par capture et euthanasie ☐ Préciser :

Par armes de chasse ☐ Préciser :

Autres moyens de destruction ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :

Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : DEUG de Biologie

Formation continue en biologie animale ☒ Préciser : au sein du GEPMA

Autre formation ☒ Préciser : Stage théorique sur la capture des chiroptères (MNHN)

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : 2019 - 2025

ou la date : des mois d'avril à octobre, chaque année

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Grand Est

Départements : Bas-Rhin (67) et Haut-Rhin (68)

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☒

Mesures de protection réglementaires ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilan annuel rédigé par le GEPMA à l'adresse de la DREAL Grand Est et de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel détaillé rédigé par le GEPMA (nombre d'individus, espèces capturées, localisation des captures...)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Strasbourg

le 12 mars 2019

Votre signature

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : PAQUIN Maxime
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 29 Rue de Wasselonne
Commune STRASBOURG Code postal 67000
Nature des activités : Participation aux opérations de sauvetage dans le cadre du réseau SOS /GEPMA
Qualification : Détenteur d'une dérogation à la capture des chauves-souris provisoire pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin depuis plusieurs années ; bénévole au sein de l'association GEPMA

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1 Chiroptera sp. Chiroptères	X	Tout individu en perdition des espèces pouvant être rencontrées en Alsace Tout cadavre dans le cadre du suivi épidémiologique national de l'ANSES	
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) sexe, signes particuliers des spécimens

(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...

(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRANSPORT

Préciser les motifs du transport :
Transport d'animaux nécessitant des soins vers un centre de soins
Transport d'animaux morts dans le cadre du suivi épidémiologique de la rage ou de la surveillance des mortalités groupées
(en lien avec l'ANSES et l'ONCFS)
Transport dans le cadre d'opération de sauvetage chez des particuliers ou sur des chantiers, sous réserve de l'obtention
préalable des dérogations réglementaires
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *

DI. QUEL EST LE LIEU DE DEPART

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue
Commune Code postal
Elevage d'agrément ☐
Etablissement : d'élevage ☐, de présentation au public ☐, de transit et de vente ☐
Autorisation préfectorale de détention ☐, d'ouverture ☐ en date du :
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms :

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Centre de soins / ANSES / Etablissement relais
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue
Commune Code postal
Elevage d'agrément ☐
Etablissement : d'élevage ☐, de présentation au public ☐, de transit et de vente ☐
Autorisation préfectorale de détention ☐, d'ouverture ☐ en date du :
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms :
Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :
Les centres de soins sont habilités à l'hébergement et aux soins de la faune sauvage en perdition.

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport :
Véhicule automobile ou camion ☒, Train ☐, Avion ☐, Bateau ☐
Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc... :
Dans une boîte, généralement en carton

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT

Préciser la période : Toute l'année durant la période de dérogation
ou la date :

D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU TRANSPORT *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : DEUG de Biologie
Formation continue en biologie animale ☒ Préciser : au sein du GEPMA
Autre formation ☒ Préciser : Stage théorique sur la capture des chiroptères (MNHN)

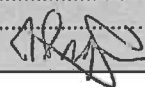
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ..Strasbourg..

le 12 mars 2019

Votre signature





MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
57, rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 05

A Paris, le 16 mai 2014

Attestation de compétence pour la formation à la pratique de la capture des chiroptères

Je, soussignée, Julie MARMET certifie que Bruce RONCHI est formateur national à la pratique de la capture des chiroptères. Il dispose des connaissances et des compétences techniques et pédagogiques pour enseigner la capture dans le respect de la charte déontologique et en toute sécurité pour les chauves-souris et les futurs stagiaires.

Chargée d'études chiroptères
Muséum National d'Histoire Naturelle

Julie Marmet

Le responsable du service de la formation
des personnels

Nathalie GUINEC

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR

☐

LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *

☐

LA DESTRUCTION *

☐

LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : ...RONCHI.Bruce.....

ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° ..20..... Rue ..Herder.....

CommuneStrasbourg.....

Code postal67000.....

Nature des activités : ...ÉTUDE DE LA FAUNE.....

Qualification : ...ÉCOLOGUE.....

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 L'ensemble des espèces de chiroptères présentes ou potentiellement présentes dans le Bas-Rhin (67) et le Haut-Rhin (68).		
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☒	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☒	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☒	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☒	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☒	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Étude du statut des espèces, recherche de gîtes, étude des déplacements et territoires de chasse.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Sur le lieu de capture

Capture manuelle ☐ Capture au filet ☒
Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐ Préciser :
Autres moyens de capture ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) : Recherche de gîtes: pose d'émetteurs VHF.
Poids le l'émetteur inférieur à 5% du poids de l'animal. Tenue de l'émetteur=quelques jours

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :
Destruction des œufs ☐ Préciser :
Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
Par pièges létaux ☐ Préciser :
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
Par armes de chasse ☐ Préciser :
Autres moyens de destruction ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser : B.T.S.A. GPN, L3 PRO. Agronomie
Formation continue en biologie animale ☐ Préciser : formateur acoustique des chiroptères GCN
Autre formation ☐ Préciser : formateur capture MNHN

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Grand Est
Départements : 67 Bas-Rhin, 68 Haut-Rhin
Cantons :
Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☐ Mesures de protection réglementaires ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des suivis et études réalisés dans le cadre des activités scientifiques du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à STRASBOURG

le 29 mars 2019

Votre signature

